

AFFAIRE N° 3

AUGMENTATION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de renforcer l'encadrement du personnel communal, je vous propose d'en compléter l'effectif comme suit :

- 1 poste d'Attaché Principal (I.B. 558-801),
- 1 poste d'Ingénieur en Chef (I.B. 450-871),
- 2 postes d'Ingénieur Principal (I.B. 450-801),
- 1 poste de Moniteur-Chef (I.B. 283-533).

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS

(1 abstention).

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 14 NOV. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

